

[Texte]

the auditing provisions, the registrar and the auditor will be able to check. They will get into the names and the amounts, and they will check back against them the other way.

Mr. Forrestall: They will check the amounts of expenditure, but not necessarily revenue, or income, or collections, or donations, or whatever you call them.

Mr. Dryden: I am sorry, then. I missed something.

Mr. Walker: I think I know what he is talking about. It is disclosure of income.

Mr. Forrestall: It is disclosure of income as opposed to disclosure of what you spend.

Mr. Smith: I think we tried, in the last 40 minutes, to answer that. We recognize that there are two extreme views on the subject among members. There are some who felt that there should be no disclosure, and some that it should be absolute. We thought that the system we introduced as a first stage, and the direction we were pointing, was the most representative of our Committee. It was one which would be acceptable to you people, and one that would work. Otherwise we would not have put it that way. So the answer is, yes.

The Chairman: Can I have one final word? I know this was dealt with a moment ago when I was distracted by something else, but the control of income and expenses during an election period obviously raises immediately the question of to what extent the parties and the contributors will endeavour to make their contributions and their expenses outside of actual election periods. What attitude or conclusions did you come to on any attempt to control or limit that type of thing, or do you leave that completely alone?

• 1510

Mr. Dryden: There are provisions for the return and auditing of the parties' records.

The Chairman: Annually.

Mr. Dryden: Yes, annually.

The Chairman: So, in order to have effective the control during an election period you do recognize the desirability of getting into an annual control of the operating cost and budget source of income of the political party.

Mr. Dryden: Right.

[Interprétation]

un non. Le registraire et le vérificateur pourront faire une vérification grâce aux dispositions dans ce sens. Ils vérifieront les noms et les montants et vice versa.

M. Forrestall: Ils vérifieront les montants des dépenses, mais pas nécessairement les recettes, ou revenus, ou perceptions, ou dons, ou appelez-les comme vous voudrez.

M. Dryden: Excusez-moi, je n'ai pas très bien compris.

M. Walker: Je crois comprendre ce qu'il veut dire. Il parle de la divulgation des revenus.

M. Forrestall: De la divulgation des revenus par opposition à la divulgation des dépenses.

M. Smith: Je croyais que nous avions essayé d'y répondre au cours des 40 dernières minutes. Nous savons qu'il y a deux points de vue très opposés sur le sujet parmi les membres. Certains croyaient qu'il ne devrait y avoir aucune divulgation, et d'autres qu'elle devrait être complète. Nous avons cru que le système que nous avions instauré en premier lieu était le plus représentatif de notre comité. C'était un système que vous pourriez accepter et qui fonctionnerait. Autrement, nous n'en aurions pas parlé comme nous l'avons fait. La réponse est donc affirmative.

Le président: Pourrais-je ajouter un dernier mot? Je sais qu'on en a parlé, il y a un instant, mais le contrôle des revenus et des dépenses au cours d'une période d'élection soulève immédiatement de lui-même la question de savoir dans quelle mesure les partis et les personnes qui font des contributions essayeront de faire leurs contributions et leurs dépenses en dehors des périodes réelles d'élection. A quelle attitude ou à quelle conclusion en êtes-vous arrivés pour essayer de contrôler ou de limiter ce genre de chose, ou peut-être n'en avez-vous pas parlé?

M. Dryden: Il y a des dispositions concernant les déclarations et la vérification des dossiers des partis.

Le président: Une fois l'an.

M. Dryden: Oui, une fois l'an.

Le président: De sorte que, pour avoir un contrôle efficace durant une période électorale, vous reconnaissez le besoin d'un contrôle annuel des frais de fonctionnement et des sources de revenu des partis politiques.

M. Dryden: Exact.